

ASSIDUITÉ DE VOTRE ENFANT

L'école Jeanne-LeBer attend de ses élèves une fréquentation scolaire quotidienne. L'assiduité et la ponctualité font partie de nos priorités. Cette attitude est inculquée à l'enfant dès le préscolaire par l'importance que les parents y accordent. Des absences prolongées ou répétitives ont une influence négative sur la réussite scolaire de votre enfant.

➤ **Absence**

Si l'enfant est absent, les parents sont priés de téléphoner à l'école, le matin même.

Téléphone : 514-596-5788

À son retour, l'enfant devra avoir une note écrite du parent, soit à l'agenda, soit sur une feuille de papier expliquant la raison de l'absence.



Les rendez-vous médicaux ou autres

Il serait apprécié de prendre ces rendez-vous dans une journée pédagogique afin d'éviter que votre enfant manque des notions importantes en classe.

Dans les cas d'absences non motivées (voyage, aide à la maison, absentéisme chronique etc.) le parent devra faire une entente avec la direction.

Selon la Loi de l'instruction publique, la fréquentation scolaire est obligatoire au Québec.

➤ **Retard**

Dans la mesure du possible, le parent écrit ou téléphone au secrétariat de l'école pour justifier le retard. Les retards devraient être exceptionnels sans quoi il serait dommage d'appliquer des mesures disciplinaires à votre enfant.

➤ **Départ hâtif**

Il devrait être exceptionnel. S'il y a lieu, nous vous demandons d'utiliser l'agenda ou une autorisation écrite pour justifier ce départ hâtif. Nous ne laissons pas votre enfant quitter l'école sans votre permission. Il faut comprendre qu'en avertissant à l'avance l'enseignant(e) peut planifier et prévoir la prise de note des devoirs et des leçons de votre enfant avant de quitter.

S.V.P. vous présentez au secrétariat.

ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS



De façon générale, aucun médicament ne devrait être administré à l'élève par un membre du personnel de l'école sauf si le médicament est :

- prescrit par un médecin



Il est important que le parent remplisse au préalable le formulaire d'autorisation prévu à cet effet disponible au secrétariat ou au service de garde.

Allergies alimentaires aux arachides



arachides

Pour prévenir les réactions sévères aux arachides ou autres, nous invitons les parents de tous les élèves de l'école à ne pas donner de produits alimentaires pouvant contenir des arachides.

Enfant malade

L'école n'est pas fonctionnelle pour garder des enfants malades. Quand un enfant ne se sent pas bien, nous appelons les parents pour que quelqu'un vienne le chercher.

Par ailleurs, nous vous demandons un numéro de téléphone d'urgence pour vous rejoindre facilement en tout temps.

En septembre, l'infirmière vous demandera de remplir une fiche santé à cet effet. Il est très important de la retourner rapidement.

VISITEURS

Pour la sécurité de vos enfants, nous demandons à tous les visiteurs de s'annoncer au secrétariat (par la porte d'entrée principale) et au local du service de garde (par la porte côté du parc). Aucune circulation libre, autant au service de garde qu'à l'horaire régulier des classes ne sera permise dans l'école.

RENDEZ-VOUS

Si vous désirez rencontrer la direction de l'école ou un intervenant de l'école, nous vous demandons de prendre rendez-vous avec la personne. Les enseignants et les éducateurs doivent consacrer toute leur attention auprès de vos enfants.

Il est donc important :

- de prendre rendez-vous
- de passer au secrétariat ou au service de garde pour vous annoncer
- de ne jamais monter directement dans les locaux de classe.



Merci de votre compréhension !

SURVEILLANCE SUR LA COUR

Le matin, le midi ou lors des récréations, les membres du personnel surveillent vos enfants dans la cour. Ils doivent porter toute leur attention sur les enfants qu'ils surveillent. Nous vous demandons simplement de ne pas entretenir de conversation avec eux, prenez plutôt un rendez-vous. Il en va de la sécurité de vos enfants.

CHANGEMENT D'ADRESSE

En cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone, veuillez en avertir la secrétaire de l'école.

ENTRÉE ET SORTIE DES ÉLÈVES

L'entrée et la sortie des élèves doivent se faire selon les règles établies. Une lettre vous expliquant la procédure vous sera remise en début d'année.

JEUX INTERDITS

Ils sont interdits à l'école, sauf si l'enseignant le permet lors de journées spéciales. Il est également interdit d'apporter **un appareil ou jeu électronique, téléphone cellulaire ou autres**. Si un élève apportait de tels objets, ils lui seraient confisqués et remis en fin de journée. La 2^e fois, l'objet est confisqué et remis aux parents par la direction.

OBJETS PERDUS

Les vêtements ou objets perdus sont déposés à un endroit spécifique. Quant aux objets de valeur, ils sont rapportés au secrétariat. Nous vous invitons à bien identifier ce qui appartient à votre enfant.

À la fin de l'année scolaire les objets non réclamés sont remis à des organismes de charité.

LIVRES DE BIBLIOTHEQUE



Les enfants peuvent apporter à la maison des livres de la bibliothèque scolaire. Une date de remise est indiquée à la fin du livre. Il faut habituer l'enfant à retourner son livre à la date indiquée. L'école exige des frais pour chaque livre perdu ou endommagé.

Avec sa classe, les enfants peuvent aller à la bibliothèque du quartier. Si des livres sont empruntés et qu'il y a retard, la facture sera remis aux parents de l'élève concerné.



TRANSPORT SCOLAIRE



Lorsqu'on vous avise que votre enfant a droit au transport scolaire, il est extrêmement important que vous respectiez l'entente établie entre vous, l'école et le transport scolaire. Pour assurer la sécurité de votre enfant, il est recommandé que les enfants des groupes d'adaptation scolaire soient accompagnés par un adulte responsable à l'aller et au retour de l'arrêt d'autobus.

Assurez-vous :

- que votre enfant arrive à l'arrêt 10 minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- d'être au courant de l'information imprimée sur son laissez-passer.
- que votre enfant porte son laissez-passer en tout temps (surtout en septembre).
- que sa conduite dans l'autobus soit respectueuse envers les autres.

AIDE AUX DEVOIRS et ÉTUDES DIRIGÉES

Les études dirigées se donnent à l'école du lundi au jeudi supervisé par des intervenants du service aux élèves de l'école.

Les élèves sont référés par les enseignants.

AUTRES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

Informel

Partageons l'Espoir

Famille en action

YMCA

Clinique communautaire

École des parents (RÉSO)

Éco-Quartier du Sud-Ouest

Maison St-Gabriel

Maison Saint-Columba

Club populaire des consommateurs